

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 435<sup>e</sup> séance tenue le 29 avril 2002,  
à 9 heures 30, à la salle M-415 du Pavillon principal  
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Robert Lacroix; le vice-recteur exécutif : M. Michel Trahan; le vice-recteur à la recherche : M. Alain Caillé; le vice-recteur à la planification et aux relations internationales : M. François Duchesneau; la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue : Mme Claire McNicoll; la vice-rectrice aux ressources humaines : Mme Gisèle Painchaud; le doyen de la Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu; les doyens : M. Jean-Marc Boudrias, M. Jean-Marc Charron, Mmes Irène Cinq-Mars, Christine Colin, MM. Manuel Crespo, Jacques Frémont, Joseph Hubert, Claude Lamarche, Raymond S. Roy, Jacques Turgeon; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : M. Georges Aird, Mme Denise Angers, MM. Jean-Paul Bahary, Jean Barbeau, Moïse Bendayan, Jean-Guy Besner, Michel Bigras-Poulin, Jean-Guy Blais, Mme Hélène Boisjoly, M. André-Pierre Contandriopoulos, Mmes Marie-Marthe Cousineau, Louise Dagenais, Monique Desroches, MM. Guy Doucet, Philippe Faucher, Pierre Fournier, Alan K. Goff, Mme Francine Gratton, M. Daniel Kandelman, Mme Arlette Kolta, MM. Yves Lépine, Louis Lessard, Dominic Maestracci, Claude Manzagol, Mmes Joëlle Margot, Sylvie Marleau, MM. Jean McNeil, René Parenteau, François Péronnet, Mmes Danielle Pinard, Louise-Hélène Richard, MM. Roger B. Richard, Pierre Rolland, Jean-Luc Sénécal, Pierre Simonet, Jean-Pierre Thouez, Jesús Vázquez-Abad, Mme Louise Viau, M. Daniel Weinstock; les représentants du personnel enseignant : Mmes Christina Blais, Magali Deleuze, M. André Desrosiers, Mmes Chantal Gamache, Gisèle Gingras, Monique Landry, MM. Daniel Leduc, Pierre Pelletier, Jamal-Eddine Tadlaoui; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : MM. Bernard Lanctôt, Joseph Pegna; les représentants des étudiants : MM. Normand Bélisle, Alexandre Bourdeau, Nicolas Fournier, Mme Geneviève Lanoue-Larue, M. François Vincent; la représentante du personnel : Mme Sylvie Goyer; les représentantes du Conseil de l'Université : Mmes Thérèse Cabana, Monique Michaud; les représentants des cadres et professionnels : Mme Lucie Asselin, M. Germain Lalonde; les observateurs : MM. Russell Adams, Guy Berthiaume, Pierre Bordeleau, Fernand Boucher, Mmes Lise Duffy, Marielle Gascon-Barré, MM. Jacques Gravel, Pierre Jalbert, Bernard Motulsky, André Racette

ABSENTS : Les doyens : MM. Réjean Poirier, Patrick Vinay; les directeurs des écoles affiliées : MM. Réjean Plamondon, Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : MM. Pierre Bourgouin, Bernard Brais, Michel M. Campbell, Mmes Marie-Thérèse Chicha, Hélène Delisle, Francine Ducharme, MM. Alain Gignac, Luc Granger, Jean-Baptiste Haché, Anatole Joffé, Stéphane Molotchnikoff, Mmes Fabienne Pironet, Christiane Rousseau, MM. Jean-Guy Vaillancourt, André Vrins; les représentantes du personnel enseignant : Mmes Cécile Angers, Sorel Friedman, Louise Larivière, M. Maxime B. Rhéaume; les représentants des étudiants : Mme Nathalie Durand, MM. Alexandre Parent, Olivier Thibeault; les représentants du personnel : MM. Michel Ducharme, Larry Gagnon; un représentant des cadres et professionnels : M. Bernard Lorazo; les observateurs : Mmes Francine Bourget, Francine Gagnier, M. Serge Langlois

PRÉSIDENT

M. Robert Lacroix

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE

M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

À l'invitation du recteur, l'Assemblée respecte une minute de silence à la mémoire des victimes de la tragédie survenue au lycée Johann-Gutenberg, à Erfup en Allemagne.

Le recteur souhaite ensuite la bienvenue aux nouveaux membres. À titre de membres élus par le corps professoral de la Faculté des arts et des sciences, il s'agit de Mme Joëlle Margot, professeure agrégée, Département de physique, M. Jean-Pierre Thouez, professeur titulaire, Département de géographie et de M. Jean-Guy Vaillancourt, professeur titulaire, Département de sociologie. À titre de membres nommés par la FAECUM, il s'agit de M. Alexandre Bourdeau, étudiant, Département de science politique, M. François Vincent, étudiant, Département de communication et M. Olivier Thibeault, étudiant, Faculté de droit en remplacement de MM. Benoît Riopel, Étienne Marcotte et Philippe Jacques, démissionnaires. À titre de membres observateurs, il s'agit de Mmes Francine Bourget, Francine Gagnier, MM. Pierre Jalbert et Serge Langlois, directeurs, vice-rectorat aux ressources humaines.

L'Assemblée adopte une motion de remerciements à l'égard de MM. Benoît Riopel, Étienne Marcotte et Philippe Jacques pour la contribution apportée à ses travaux.

AU-435-1

ORDRE DU JOUR

AU-435-1

Le porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invité à faire rapport.

M. Jean-Marc Charron signale que sous les rubriques Points statutaires et privilégiés, l'Assemblée est saisie de documents d'information. Elle est également appelée à désigner des membres à certains de ses comités, à recommander au Conseil la nomination de membres ainsi qu'à élire deux membres au Conseil de l'Université. En Affaires soumises pour étude, le Comité de l'ordre du jour a donné suite à une demande d'inscription du rapport du Comité du budget de l'Assemblée en prévoyant l'étude des documents soumis (États financiers au 31 mai 2002 et budget de fonctionnement pour l'année 2002-2003) après l'étude des Points privilégiés ou au plus tard après le déjeuner. Enfin, le Comité de l'ordre du jour a également donné suite à la demande d'inscription d'une question proposée par M. Jean McNeil lors de la dernière séance, soit « Mandat à confier au Comité de la recherche et au Comité du statut du corps professoral relativement aux incidences découlant de l'insertion de chaires dans les départements et les facultés ». Cette question fait l'objet du dernier point de l'ordre du jour.

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour se présente ainsi :

A- POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 434<sup>e</sup> séance tenue le 8 avril 2002
3. Affaires découlant de ce procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - Rapport du recteur
  - Ententes de planification
  - Évaluation des unités d'enseignement et de recherche
6. Période de questions

B- POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité de nomination :
- a) Comité de la planification : nomination de deux membres
  - b) Comité des différends : nomination de deux membres, d'un président, d'un suppléant aux autres membres et d'un suppléant au président
  - c) Comité de la recherche : nomination de deux membres professeurs, d'un membre étudiant et d'un président
  - d) Comité des règlements : nomination d'un membre
  - e) Comité du statut du corps professoral : nomination de trois membres et d'un président
  - f) Comité du budget de l'Assemblée universitaire : nomination de trois membres et d'un président
  - g) Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts : nomination d'un membre
  - h) Comité de discipline : nomination de deux membres
8. Recommandation au Conseil relative à la nomination de deux représentants des cadres et professionnels à l'Assemblée universitaire
9. Élection de deux membres au Conseil de l'Université

C- AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

10. Groupe de suivi de l'évaluation de l'enseignement : Rapport

---

Point spécial dont l'étude est fixée après celle des points privilégiés ou au plus tard après le déjeuner

11. Comité du budget de l'Assemblée universitaire :
- a) États financiers au 31 mai 2001 et dépenses des facultés et services 2000-2001
  - b) Budget de fonctionnement pour l'année 2002-2003
-

12. Mandat à confier au Comité de la recherche et au Comité du statut du corps professoral relativement aux incidences découlant de l'insertion de chaires dans les départements et les facultés

AU-435-2      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA      AU-435-2  
434<sup>e</sup> SÉANCE TENUE LE 8 AVRIL 2002

Demande est faite : 1) de modifier ainsi la dernière phrase du 4<sup>e</sup> paragraphe complet de la page 14 : « Les unités se servent à cet égard de ces activités de développement de la recherche du type de cet institut pour favoriser l'arrimage avec les programmes »; 2) de corriger des coquilles.

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte tel que modifié le procès-verbal de la 434<sup>e</sup> séance tenue le 8 avril 2002.

AU-435-3      AFFAIRES DÉCOULANT DE CE PROCÈS-VERBAL      AU-435-3

Se référant à la délibération AU-434-6.2, Mme Claire McNicoll signale qu'après vérification, il appert qu'au Pavillon Marguerite-d'Youville, des unités omettent de signaler qu'elles n'utiliseront pas les salles qu'elles ont réservées puisque 40 % des salles réservées n'auraient pas été utilisées. La vice-rectrice indique qu'une attention particulière sera portée à ce problème.

Se référant à la délibération AU-434-7, le secrétaire général souligne que les propositions adoptées par l'Assemblée relatives à son fonctionnement ont été référées au Comité des règlements pour mise en forme juridique.

Se référant à la délibération AU-434-9, le secrétaire général indique que le Conseil sera saisi, à sa réunion d'aujourd'hui, de la recommandation de l'Assemblée relative à la création de l'Institut de recherche en immunovirologie et en cancérologie. Il ajoute que les statuts de l'institut tiendront compte des remarques quant à la présence d'étudiants à l'assemblée des chercheurs et de la création d'un comité d'éthique.

AU-435-4      CORRESPONDANCE      AU-435-4

Le secrétaire fait part de la démission de Mme Arlette Kolta comme membre-chercheur du Comité de la recherche, cette dernière ayant récemment été nommée professeure agrégée.

L'Assemblée prend acte de cette démission.

AU-435-5      PÉRIODE D'INFORMATION      AU-435-5

AU-435-5.1      Rapport du recteur      AU-435-5.1

AU-435-5.1.1      Visite du ministre Allan Rock      AU-435-5.1.1

Le recteur signale que M. Allan Rock, ministre de la santé au gouvernement fédéral, est venu à l'Université le 9 avril dernier pour rencontrer la direction et pour discuter avec un groupe de chercheurs et de responsables de la recherche de stratégies d'innovations. À cette occasion, la question des coûts indirects de la recherche a été soulevée. Tout en notant qu'une injection ponctuelle a été consentie à cet égard par les conseils subventionnaires, l'on a exprimé le souhait que cette injection devienne récurrente et que les coûts indirects soient financés à 40 %. Il y aurait possibilité que ce dossier avance dans le prochain budget. L'on a également insisté sur l'importance d'augmenter les budgets des conseils subventionnaires afin qu'ils assurent le

développement du corps professoral en facilitant l'intégration de jeunes professeurs en recherche. L'on a relevé l'asymétrie du CRSH, qui regroupe 50 % des professeurs, avec les autres conseils et par conséquent la nécessité du rééquilibrage de son budget pour lui permettre de mieux soutenir les différents programmes. À titre de président de l'AUCC, le recteur indique que le conseil d'administration de cet organisme a voté une résolution en ce sens. La nécessité de la coordination des divers programmes fédéraux et provinciaux a également fait l'objet d'échanges dans la mesure où les professeurs passent de plus en plus de temps à faire des demandes de subventions.

AU-435-5.1.2 Rencontre avec le caucus libéral de Montréal

AU-435-5.1.2

Le recteur signale que le 12 avril dernier, la direction a rencontré le caucus libéral de Montréal pour lui présenter les projets en cours à l'Université et le sensibiliser à l'après-réinvestissement ainsi qu'à la nécessité d'un nouvel investissement de 400 M\$ pour l'ensemble des universités. Les membres du caucus ont fait preuve d'une grande réceptivité à cet égard, mais le recteur fait part de sa crainte qu'une année de carence en 2003-2004 ne se produise sur le plan du réinvestissement au moment des prochaines élections.

AU-435-5.1.3 Sommet sectoriel de Montréal

AU-435-5.1.3

Le recteur indique que le 19 avril dernier, lors du Sommet sectoriel de Montréal sur le développement économique qui s'est tenu, de fort bons échanges ont eu lieu sur la nécessité de l'investissement en éducation supérieure et en recherche. Cette thématique sera reprise lors du Sommet qui aura lieu en juin.

AU-435-5.1.4 Biotechnologies

AU-435-5.1.4

Le recteur signale que le 26 avril dernier, la direction a participé au lancement du plan d'accélération des biotechnologies. Ce plan sera important pour développer les biotechnologies et conforter la place de l'Université à cet égard.

AU-435-5.1.5 Rencontre de diplômés à New York

AU-435-5.1.5

Le recteur souligne qu'une rencontre réunissant des diplômés des universités québécoises qui travaillent à New York et les directions de ces institutions a eu lieu dans cette ville le 10 avril dernier. 400 personnes ont été présentes à cette rencontre qui a été très intéressante. Le plus fort contingent de diplômés provenait de l'Université McGill, mais l'Université en comptait un certain nombre. Le recteur observe qu'il est urgent pour l'Université de réinvestir dans ses relations avec ses diplômés; en regard d'autres universités, l'Université de Montréal ne soutient pas la comparaison. Il y a donc lieu de mener une réflexion sérieuse à cet égard, de développer le sentiment d'appartenance notamment en offrant aux étudiants une qualité de vie adéquate. M. Patrick Robert, à qui avait été confié le mandat de mener une réflexion à cet égard, a déposé un document où l'on fait notamment valoir que le développement du sport d'excellence en même temps que celui du sport de participation contribueront à l'amélioration de nos relations avec les diplômés. Le recteur termine en signalant qu'un travail important est à faire dans ce dossier.

AU-435-5.1.6 Agence universitaire de la francophonie

AU-435-5.1.6

Le recteur indique que le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Agence universitaire de la francophonie qui a été célébré il a quelques jours, en présence de recteurs de différents pays et de représentants gouvernementaux, a connu un grand succès. Cette agence (anciennement l'AUPELF), née ici, a été mise sur pied par des personnalités de l'Université, notamment Mgr Irénée Lussier qui en a été le maître d'œuvre, MM. Jean-

Marc Léger et André Bachand. Le siège de l'agence loge sur le campus et est source de beaucoup d'activités.

AU-435-5.2 Gala Méritas 2002 - Sport universitaire

AU-435-5.2

Mme Claire McNicoll signale que le Gala Méritas 2002 qui a eu lieu le 4 avril dernier a réuni plus de 350 personnes. Les sports pratiqués par les étudiants dont les mérites ont été reconnus sont le badminton, la natation, le ski alpin, le soccer, le tennis et le volleyball. Le gala permet de reconnaître notamment la performance des athlètes sur le plan académique. Un étudiant doit ainsi avoir maintenu pendant une année académique une moyenne supérieure à 80 %, avoir complété plus de 18 crédits de cours et avoir représenté l'Université de Montréal lors des compétitions universitaires de sa discipline. Cela représente une moyenne de 3.7 sur 4.3 pour les étudiants de l'UdeM ou des HEC et de 3.44 sur 4.0 pour les étudiants de Polytechnique. Le méritas de l'étudiante-athlète de l'année a été décerné à Mme Geneviève Bourgeois, capitaine de l'équipe de volleyball féminin et étudiante en actuariat. Cette dernière a cumulé une moyenne de 4.2 sur 4.3 en actuariat l'automne dernier et a obtenu une note de 100 % à son premier examen de l'ordre des actuaires. Le méritas de l'étudiant-athlète de l'année a été octroyé à M. Michel Fortier, membre de l'équipe de volleyball masculin et étudiant en administration à l'École des HEC. Il a maintenu une moyenne de 4.0 sur 4.3 et depuis son entrée il a obtenu 16 notes de A sur une possibilité de 17. L'athlète féminine de l'année a été Mme Amélie Felx alors que l'athlète masculin de l'année a été M. Philippe Bourret. Enfin, la vice-rectrice signale que le 28 août prochain aura lieu la partie d'envoi de la saison de football; les Carabins se mesureront à l'équipe de l'Université Concordia. Elle invite la communauté à se procurer l'abonnement de saison au coût de 40 \$.

AU-435-5.3 Dépistage de la tuberculose

AU-435-5.3

Mme Claire McNicoll signale qu'un cas de tuberculose a été identifié sur le campus à la mi-janvier. La personne a été hospitalisée trois jours après la prise de la radiographie. La tuberculose étant une maladie à déclaration et traitement obligatoires, la Direction de la santé publique est responsable du dossier. À la demande de cette dernière, l'Université a fourni la liste des étudiants (80) qui suivaient leurs cours avec le cas index pour qu'ils fassent l'objet de tests de dépistage. 25 % d'entre eux ayant présenté un test positif, le cercle a été élargi à 500 personnes qui ont été convoquées pour subir le test. La moitié d'entre elles se sont présentées et leur taux de positivité s'est avéré élevé. Les personnes qui ne s'étaient pas présentées ont été convoquées aujourd'hui pour lecture du test jeudi prochain. Trois personnes portent la bactérie de la tuberculose et seront soignées par antibiotique pendant neuf mois. La Direction de la Santé publique estime qu'au-delà de ces 500 personnes, elle a circonscrit la contagion. Le cas index a offert toute sa collaboration relativement au cercle de personnes avec qui elle a pu entrer en contact, dont un groupe d'étudiants de l'Université McGill où elle a suivi un cours. Mme Claire McNicoll termine en signalant que la Direction de la Santé publique recommande aux personnes qui éprouveraient une quelconque inquiétude d'appeler l'Info-santé de leur CLSC.

AU-435-5.4 Ententes de planification

AU-435-5.4

Le vice-recteur à la planification indique que le document qui a été déposé porte sur les ententes de planification avec la Faculté de médecine et la Faculté des sciences infirmières. L'introduction rappelle que les ententes reflètent les priorités d'action et sont fondées sur des analyses conjointes de la faculté et du vice-rectorat à la planification. Plusieurs indicateurs sont utilisés à cette fin. En réponse à M. Nicolas Fournier qui demande comment seront atteints les taux de diplomation auxquels on réfère aux pages 4 et 5 du document, M. François Duchesneau signale que cet objectif fait l'objet d'ententes spécifiques. Les moyens qui sont envisagés pour y parvenir peuvent varier d'une unité à l'autre. On suit les résultats de près puisque cette question constitue également un élément important du contrat de performance avec le ministère.

M. Yves Lépine, se référant à la page 9 du document portant sur les ressources professorales en médecine en 2000-2003, observe qu'en 1994-1995 l'on dénombrait 117, 5 postes en sciences fondamentales alors que la cible est maintenant de 80,5. Pour la même période, le secteur des sciences cliniques ne comptait aucun poste alors qu'on en totalise maintenant 34,5. M. François Duchesneau fait alors valoir que les cibles n'étaient pas antérieurement ventilées par département, ce qui explique les disparités relevées.

En réponse à un commentaire de M. Yves Lépine portant sur la projection de postes qui seront affectés à des intégrations de chercheurs d'une part, à des recrutements de titulaires de chaires d'autre part, M. Dominic Maestracci indique que des 7 chercheurs qui devaient être intégrés, 5 le seront en 2002-2003. M. François Duchesneau observe que l'attribution de chaires relève d'un processus qui prend un certain temps; l'on compte aussi des attributions de chaires à des titulaires de postes actuels alors que M. Alain Caillé ajoute que les chaires sont attribués tant à des PTG qu'à des PTU. Pour cet ensemble de raisons, il devait y avoir correspondance entre le nombre de postes prévus et les recrutements à réaliser. Il est à noter que l'entente comporte une marge d'ajustement additionnelle pour la période subséquente.

Mme Denise Angers observe que lors d'une rencontre avec le corps professoral de la Faculté des arts et des sciences, le recteur a fait valoir que la recherche réintégrait le campus; or il semble qu'il se fera moins de recherche en médecine vu la diminution des postes en sciences fondamentales. Il faut aussi tenir compte du redéploiement des postes PTU vers le secteur des sciences cliniques convenu avec la Faculté de médecine dans le cadre de l'entente de planification.

Le recteur indique que les changements apportés au programme de médecine a entraîné une diminution de l'enseignement par des fondamentalistes. Dans les développements futurs, tel celui de l'Institut de cancérologie et immunovirologie, l'on comptera 15 à 20 chaires et 10 postes stratégiques qui renforceront d'autant l'effectif professoral.

AU-435-5.5      Évaluation des unités d'enseignement et de recherche      AU-435-5.5

M. François Duchesneau signale que le document déposé est le premier rapport sur l'évaluation des unités d'enseignement et de recherche depuis le début du cycle actuel d'évaluation. Le document d'encadrement du processus a également été transmis. Le rapport comporte des indications qui viennent en complément aux ententes de planification. On y retrouve également un résumé des plans d'action des unités. Par ailleurs, certaines unités sont en cours de processus alors que d'autres amorceront bientôt l'opération.

AU-435-6      PÉRIODE DE QUESTIONS :      AU-435-6

AU-435-6.1      Configuration du campus      AU-435-6.1

M. Roger B. Richard observe que la configuration du campus constitue l'un des éléments des ententes de planification. La maquette du campus située dans le Hall d'honneur révèle que les constructions annoncées se retrouvent autour du Pavillon principal. Il demande si des mesures de continuité sont envisagées entre ces édifices et le Pavillon principal et si une intégration architecturale et piétonne est prévue. Par ailleurs, il observe que la vente de l'édifice du Mont-Jésus-Marie lui semble constituer une opportunité pour l'Université de loger certaines de ses activités.

Le recteur signale que le plan de développement a évolué dans le temps. Le dernier plan qui a été accepté par la ville de Montréal date de 1995 et englobait tant les terrains que le gabarit des édifices. Tous les développements correspondent au plan de 1995 et les édifices sont érigés là où ils doivent être. Relativement au lien entre les édifices annoncés et le Pavillon principal, il souligne que le Technopole n'y sera pas relié, mais que les pavillons du biomédical seront reliés aux pavillons Paul-Desmarais,

André-Aisenstadt et principal. Le lien entre les bâtiments a toujours posé problème en raison de la nature du terrain.

AU-435-7      COMITÉ DE NOMINATION :      AU-435-7

La porte-parole du Comité de nomination est invitée à faire rapport.

AU-435-7.1      Comité de la planification :      AU-435-7.1  
nomination de deux membres

Mme Denise Angers indique que les mandats de Mmes Hélène Boisjoly et Régine Pierre viennent à échéance le 31 mai prochain.

Sur proposition du Comité de nomination et, en l'absence d'autres candidatures, l'Assemblée renouvelle le mandat de Mme Hélène Boisjoly et nomme M. René Parenteau, comme membre du Comité de la planification, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2006.

AU-435-7.2      Comité des différends :      AU-435-7.2  
nomination de quatre membres

Mme Denise Angers indique que le mandat de Mme Anne-Marie Boisvert ainsi que ceux de MM. Claude Comtois, Jean Héту et Ghislain Massé viennent à échéance le 31 mai prochain.

Sur proposition du Comité de nomination et, en l'absence d'autres candidatures, l'Assemblée nomme M. Claude Fabien comme membre et président et renouvelle les mandats de MM. Claude Comtois, Jean Héту et Ghislain Massé, respectivement comme membre, membre suppléant au président et membre suppléant aux autres membres pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2005.

AU-435-7.3      Comité de la recherche :      AU-435-7.3  
nomination de trois membres

Mme Denise Angers signale que les mandats de MM. Philippe Faucher, François Lepage et Joël Monzée viennent à échéance le 31 mai prochain.

Sur proposition du Comité de nomination, l'Assemblée renouvelle le mandat de M. François Lepage comme membre et président et nomme MM. Jean-Guy Vaillancourt et Alexandre Parent respectivement comme membre-professeur et membre-étudiant du Comité de la recherche pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2005 et de deux ans échéant le 31 mai 2004.

AU-435-7.4      Comité des règlements :      AU-435-7.4  
nomination d'un membre

Mme Denise Angers souligne que le mandat de Mme Monique C. Desroches vient à échéance le 31 mai prochain.

Sur proposition du Comité de nomination et, en l'absence d'autres candidatures, l'Assemblée nomme Mme Anne-Marie Boisvert comme membre du Comité des règlements pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2006.

AU-435-7.5      Comité du statut du corps professoral :      AU-435-7.5  
nomination de trois membres

Mme Denise Angers indique que le mandat de M. Gilles Bibeau ainsi que ceux de Mmes Rose-Marie Lèbe et Louise-Hélène Richard viennent à échéance le 31 mai prochain.

Sur proposition du Comité de nomination et, en l'absence d'autres candidatures, l'Assemblée renouvelle le mandat de Mme Louise-Hélène Richard comme membre et présidente et celui de M. Gilles Bibeau comme membre et nomme M. André Duquette comme membre du Comité du statut du corps professoral pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2006.

AU-435-7.6      Comité du budget de l'Assemblée universitaire :      AU-435-7.6  
nomination de trois membres

Mme Denise Angers signale que le mandat de Mme Lucie Asselin ainsi que ceux de MM. Jean-Marc Charron et Jean McNeil viennent à échéance le 31 mai prochain.

Sur proposition du Comité de nomination et, en l'absence d'autres candidatures, l'Assemblée renouvelle les mandats de MM. Jean Marc Charron et Jean McNeil respectivement comme membre et comme membre et président et nomme M. Germain Lalonde comme membre du Comité du budget de l'Assemblée universitaire pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2006.

AU-435-7.7      Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts :      AU-435-7.7  
nomination d'un membre

Mme Denise Angers souligne que le mandat de Mme Marie-Thérèse Chicha vient à échéance le 31 mai prochain.

Sur proposition du Comité de nomination et, en l'absence d'autres candidatures, l'Assemblée renouvelle le mandat de Mme Marie-Thérèse Chicha comme membre du Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2006.

AU-435-7.8      Comité de discipline :      AU-435-7.8  
nomination de deux membres

Mme Denise Angers indique que les mandats de Mmes Marie-France Bich et Hélène Dumont viennent à échéance le 31 mai prochain.

Sur proposition du Comité de nomination et, en l'absence d'autres candidatures, l'Assemblée recommande au Comité exécutif le renouvellement des mandats de Mmes Marie-France Bich et Hélène Dumont comme membres du Comité de discipline pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2006.

AU-435-8      RECOMMANDATION AU CONSEIL RELATIVE À      AU-435-8  
LA NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS  
DES CADRES ET PROFESSIONNELS À  
L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Le secrétaire général signale que les mandats de Mme Lucie Asselin et M. Bernard Lorazzo viennent à échéance le 31 mai prochain. Il revient à l'Assemblée de recommander au Conseil la nomination des personnes désignées par les membres du

personnel cadre et professionnel. Il précise que le nombre des personnes proposées a été égal au nombre de postes à pourvoir.

Sur proposition de M. Germain Lalonde appuyée par M. Jean-Marc Boudrias, l'Assemblée, en vertu de l'article 19.01 k) des statuts, recommande au Conseil la nomination de Mme Christine Léonard et M. Richard Alix comme membres de l'Assemblée pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2006.

AU-435-9      ÉLECTION DE DEUX MEMBRES AU CONSEIL      AU-435-9  
DE L'UNIVERSITÉ

Le secrétaire général signale que l'Assemblée est invitée à désigner, selon la procédure prévue à l'article 8.01 des statuts, deux membres au Conseil de l'Université en raison de l'échéance au 31 mai prochain, des mandats de MM. Pierre-Paul Côté et Arthur Amyot.

Les personnes mises en nomination sont les suivantes : M. Claude Alain, Mme Marie-France Bich, MM. Michel Bigras-Poulin, Vincent Castelluci, Jean-Pierre Côté, Laurent Descarries, Philippe Faucher, Michel Gariépy, Dominic Maestracci, Jean McNeil, Luc Proteau et Mme Louise Viau.

L'Assemblée procède aux scrutins et élit Mme Marie-France Bich et M. Jean McNeil comme membres du Conseil de l'Université pour un mandat de quatre ans, échéant le 31 mai 2006.

M. Jean McNeil remercie alors l'Assemblée de la confiance manifestée à son égard.

AU-435-10      COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE      AU-435-10  
UNIVERSITAIRE :  
États financiers au 31 mai 2001 et dépenses des facultés  
et services 2000-2001  
Budget de fonctionnement pour l'année 2002-2003

Le président du Comité est invité à faire rapport.

M. Jean McNeil rappelle que l'an dernier les états financiers avaient été présentés en même temps que le budget car ils n'avaient été disponibles que très tardivement. Le Comité a jugé utile de reprendre la même présentation bien que cela ait l'inconvénient de retarder l'information relativement aux états financiers alors qu'ils sont disponibles depuis plusieurs mois. Le Comité souhaiterait avoir l'avis de l'Assemblée sur cette façon de procéder. Il invite le directeur des finances à présenter ces documents.

M. André Racette indique que l'Assemblée est saisie de trois documents, soit les états financiers au 31 mai 2001, les commentaires et faits saillants et les dépenses des facultés et services pour l'année 2000-2001. À l'aide d'acétates électroniques, il dresse un sommaire de ces documents. L'année 2000-2001 constituait la première année du réinvestissement. Cet exercice prévoyait l'équilibre budgétaire et une augmentation de 2 800 eetc sur un horizon de quatre ans. La croissance des clientèles étudiantes a été de 4,6 % et de 9,2 % en deux ans, passant de 25 574 à 26 749. Les variations de clientèles ont été financées à 70 % alors qu'elles devaient l'être à 100 %. Le réinvestissement gouvernemental s'est chiffré 16 M\$. La subvention spéciale pour les coûts de l'énergie au montant de 2,2 M\$ a été reportée en 2001-2002. Les dépenses du fonds de fonctionnement ont été les suivantes : prise en charge des investissements de relance pour 3 M\$, mise en place des priorités d'action 2000-2003 pour 24 M\$ et investissements de 5 M\$ à la gestion des immeubles liés au vieillissement du patrimoine. Durant cet exercice, les revenus ont augmenté de 36 495 000 \$ dont 94 % est attribuable à l'augmentation de la subvention du ministère de l'Éducation, soit 34 1000 000 \$ et ce, après une réduction de la subvention depuis cinq ans. La répartition des revenus de fonctionnement (excluant le Cepsu, les Services aux étudiants et les Entreprises

auxiliaires) a été la suivante : 79 % pour la subvention gouvernementale, 16 % pour les droits de scolarité et 5 % pour les cliniques, les frais indirects et autres frais. L'augmentation des dépenses de 31 061 000 \$ (excluant les Entreprises auxiliaires, les Services aux étudiants, la dette et le virement à dotation qui sont autofinancés) a été allouée aux facultés et aux bourses pour 66 %, aux bibliothèques et NTIC pour 10 %, à l'administration et communication pour 7 % et aux immeubles pour 17 %. Les acquisitions faites à même le fonds des immobilisations ont été de 46 M\$ répartis ainsi : 7 M\$ pour les bibliothèques, 12 M\$ pour les équipements informatiques, 9 M\$ pour les équipements scientifiques, 4 M\$ pour le budget MAO et 14 M\$ pour les bâtiments et aménagements. Relativement au Fonds de souscription et de dotation, M. André Racette signale que les revenus encaissés au fonds de souscription ont été de 14 M\$ et les engagements de 33 M\$. Le capital du fonds de dotation à la valeur du marché est de 77 M\$, soit une augmentation de 4,5 % par rapport à l'an dernier. Les résultats de l'exercice 2000-2001 se résument ainsi : un surplus de 1,5 M\$ avait été prévu et un déficit de 0,6 M\$ est enregistré. Le déficit accumulé se chiffre à 47,1 M\$ au 31 mai 2001.

Se référant au Rapport financier intérimaire 2001-2002 (projection au 31 janvier 2002), M. André Racette indique que la croissance des clientèles a été plus importante que prévue, soit 1 427 etc. 40 nouveaux postes de professeurs ont été budgétisés alors que dans les faits, 85 nouveaux postes ont été créés. Le projet PIGE a été démarré. L'augmentation des revenus se ventile ainsi : l'augmentation de la subvention du MEQ, un peu plus élevée que prévue, est de 2,8 M\$, celle des droits de scolarité (découlant des nouvelles clientèles) est de 1,2 M\$ et celle des frais indirects de recherche de 1,4 M\$. L'augmentation des dépenses a été affectée aux ajustements techniques et aux bases budgétaires, soit 2,4 M\$ pour la FAS, la Faculté de médecine et les bibliothèques, 0,5 M\$ pour les bibliothèques et 1,4 M\$ a été versé aux facultés pour les nouvelles clientèles. Les autres ajustements se composent des SAE qui prévoient un déficit important et des Entreprises auxiliaires pour 0,4 M\$. Au chapitre de l'énergie, une économie de 0,9 M\$ a été réalisée suite à la négociation d'un contrat et d'un hiver moins rigoureux que prévu. Une économie de 0,7 M\$ a été enregistrée au Service de la dette en raison de la faiblesse des taux d'intérêts. Le coût du recrutement de nouveaux professeurs s'est élevé à 2,4 M\$ de plus que budgétisé pour une augmentation totale des dépenses prévues de l'ordre de 5,5 M\$. Au 31 janvier 2002, l'on projetait au 31 mai 2002, un surplus de 0,8 M\$.

Le vice-recteur exécutif indique que le Comité du budget qui est mandaté par le Comité exécutif pour élaborer le budget se compose des personnes suivantes : MM. Robert Lacroix, François Duchesneau, Jacques Gravel, André Racette, Pierre-Paul Côté, Louis Maheu et lui-même. Mme Sylvie Bastien et M. Michel Campagna de la Direction des finances qui y font un travail remarquable agissent comme personnes-ressources. Le processus budgétaire commence à la mi-novembre et en décembre le Conseil est appelé à approuver l'approche budgétaire. En janvier, l'on procède à la confection des enveloppes budgétaires des unités lesquelles leur sont transmises en février. Les audiences se tiennent au mois de mars et le document budgétaire est ensuite présenté au recteur, au Comité de régie, aux doyens, au Comité exécutif, au Comité des finances, à l'Assemblée et enfin au Conseil, pour adoption. Le budget est ensuite transmis aux unités.

M. Michel Trahan précise que le document budgétaire se compose de trois parties, soit la mise en contexte, les données budgétaires (pages 11 à 34) et les annexes. L'Université, qui est à compléter la 2<sup>e</sup> année du plan de réinvestissement, entre dans la 3<sup>e</sup> et dernière année de ce plan qui en est la plus importante en terme de réinvestissement, soit 20 M\$. Il rappelle que le contrat prévoyait tant le versement de fonds par le gouvernement que les engagements des universités quant à l'utilisation de ces sommes. À l'Université, des priorités d'action, des ententes de planification ont été définies. L'utilisation des fonds est prescrite et le ministère en vérifie le suivi. Le dépôt des crédits par le gouvernement, au début du mois de mars, rassure quant à la disponibilité des fonds pour la troisième année. Cependant, quelques facteurs d'incertitude existent. Les coûts de système sont indexés, mais uniquement ceux relatifs à la subvention gouvernementale et les charges augmentent davantage. Le processus de révision de la grille de financement de la fonction « enseignement » des universités est en cours. Le Comité (CREPUQ-ministère) chargé de cette étude devrait déposer son rapport

à l'automne et ses conclusions ne devraient pas affecter l'institution de façon importante. Une révision de la fonction bâtiments et terrains est également en cours. L'Université, tout comme McGill et Concordia, dispose d'un parc immobilier âgé; sa mise à niveau nécessiterait plus de 200 M\$. Le taux de prise en charge de l'équité salariale qui, selon l'Université, fait partie des coûts de système, constitue également un facteur d'incertitude.

L'ensemble de ces éléments a conduit à une attitude de prudence dans l'élaboration du budget. L'approche budgétaire (annexe 3) prévoyait le respect du contrat de performance et des ententes de planification. Les audiences du Comité du budget lui ont permis de mesurer l'ampleur des demandes, soit 35 M\$ au-delà des disponibilités. Le choix de l'institution est cependant de maintenir l'équilibre budgétaire. Le Comité a également noté que le rythme de recrutement est plus accéléré que prévu; l'an prochain, un rythme plus faible est attendu. L'augmentation des activités de recherche crée des pressions sur les demandes d'espaces. Le Comité a constaté que les revenus découlant des augmentations de clientèles n'étaient pas suffisants pour faire face à l'augmentation des coûts de formation pratique (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années dans les facultés professionnelles). Le Comité a reçu des explications sur le déficit du budget de l'entretien courant. Il appert que la subvention est en deça des normes américaines et que le facteur de l'entretien différé augmente. On ne peut que constater que l'Université gère des espaces en très mauvais état; il a été ainsi décidé en outre de rénover l'aile Z du Pavillon principal bien que l'Université ne dispose pas de subvention spéciale à cet égard.

Dans le respect de l'approche budgétaire, le Comité a convenu d'accorder priorité aux éléments suivants : recrutement de professeurs, engagement d'auxiliaires d'enseignement, effectifs étudiants, bourses, bibliothèques, NTCI, modernisation des espaces, création de postes de personnel non enseignant, formation. Une provision a été prévue pour PIGE. En juin dernier, le Conseil a autorisé la direction à utiliser le surplus projeté initialement pour financer le projet PIGE et ce, au lieu de réduire le déficit accumulé. M. Michel Trahan signale que l'annexe II du document présente l'évolution des dépenses et des revenus depuis 1998-1999 ainsi qu'une projection jusqu'en 2005-2006. Depuis 1998-1999, les revenus ont augmenté de 117 M\$ et les dépenses de 112 M\$, pour une différence de 5 M\$. Une partie du déficit structurel de 15 M\$ a été effacée par l'augmentation des effectifs étudiants, soit 4 700 etc pendant cette période. L'Université a bénéficié d'un congé complet de cotisations au RRUM de janvier 1998 au 31 décembre 2000 et reprend graduellement ces cotisations. Pendant cette période, l'on projetait une augmentation d'effectifs de l'ordre de 2 800 alors que le niveau d'effectifs a été de 3 800; cette différence a généré des revenus. Cependant les effectifs aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles qui sont financés davantage ont connu une diminution. La combinaison de ces deux éléments totalisent une augmentation de 17 M\$.

La colonne ombragée de l'annexe I révèle l'écart entre les réalisations à la fin de la présente année et le pro forma initial de novembre 2000. Ces résultats s'expliquent par le fait que les coûts de système ne sont pas totalement pris en charge, que d'autres fonds que le fonds sans restriction seront utilisés pour compenser le manque à gagner pour les bibliothèques, la recherche et les NTCI. Le financement de PIGE a été prévu ainsi que l'augmentation du poste « personnel à temps partiel », attribuable aux coûts reliés à la formation pratique. Pour 2003-2004 et 2004-2005, l'augmentation des effectifs étudiants sera quasi complétée; certaines augmentations découleront de la transformation de programmes en médecine vétérinaire, médecine dentaire et optométrie. Pour cette période, il n'y a pas de réinvestissement à court terme à prévoir; néanmoins, des pressions seront faites pour que l'écart ne s'accroisse pas avec les autres universités canadiennes. L'indexation des droits de scolarité n'étant pas prévue, les revenus à ce chapitre n'augmenteront pas. M. Michel Trahan souligne que l'on s'achemine vers une période de reconduction à moins de convaincre les responsables gouvernementaux de poursuivre le réinvestissement. L'équilibre budgétaire sera maintenu et la progression des dépenses devra ralentir. Enfin, vu notamment l'augmentation des étudiants et des professeurs, des pressions seront exercées sur les bibliothèques. M. André Racette ajoute que les pages 11 à 18 décrivent les principales sources de revenus. Pour la première fois cette année et compte tenu de l'insuffisance du financement gouvernemental pour les immobilisations, l'Université financera à même le fonds de fonctionnement une partie

importante de l'entretien différé sur ses immeubles et ce, pour une somme de 37 M\$ amortie sur dix ans.

M. Jean McNeil souligne que le mandat du Comité du budget de l'Assemblée est de permettre à l'Assemblée de s'approprier le budget. Le rapport du Comité fournit de l'information et ne conduit pas vers des propositions. À l'aide d'acétates électroniques, il présente le rapport. Relativement aux réalisations et projections 2002-2003, il signale qu'un déficit de 0,6 M\$ a été enregistré en 2000-2001 alors que le résultat projeté en 2001-2002 se chiffre à un surplus de 815 000 \$. Ces écarts représentant quelques dixièmes de un pour cent du budget total, on peut parler de succès dans l'atteinte de l'équilibre des produits et charges courants. L'augmentation du déficit accumulé de 1,94 M\$ en 2000-2001 s'explique par le déficit courant de l'exercice augmenté de dépenses exceptionnelles de fermeture de programmes et d'ajustements au Plan de départ volontaire. Le budget 2002-2003 qui doit être mis en perspective avec les budgets des années à venir, est pour la dernière année du réinvestissement, un budget de croissance des revenus et des dépenses. Il est prévu qu'à partir de 2003-2004, l'Université entrera dans une période de stabilisation de ses revenus; en 2004-2005, les revenus découlant de la subvention de fonctionnement sont estimés à quelques 320 M\$ et les dépenses devront être de cet ordre. Ceci constitue un enjeu important. En effet, vu l'augmentation des activités, des pressions à la hausse se feront sentir sur les dépenses alors que les perspectives d'augmentation des revenus n'existeront pas.

L'Université a choisi de reporter la résorption du déficit accumulé et ainsi de dégager des disponibilités budgétaires pour le financement d'investissements prioritaires, tels PIGE, immeubles, etc. Le Comité est d'avis que cette politique budgétaire sert les intérêts à moyen terme de l'Université en lui permettant de consolider les avantages concurrentiels qu'elle s'est donnés ces dernières années et de préserver son potentiel de développement. L'examen de l'augmentation de la subvention depuis 1999-2000 (92 M\$) révèle qu'elle provient pour 30 % de la croissance des effectifs étudiants, pour 52 % du réinvestissement et pour 18 % des coûts de système et de l'indexation (il y a lieu de noter que ces fonds ne compensent que partiellement la hausse des coûts de rémunération des personnels). Les sources de croissance des ressources (réinvestissement, croissance des EETC) atteignent leur plafond et rien n'est prévu à l'horizon. Il y a lieu de noter que le « prélèvement MEQ » est la part de l'Université dans le prélèvement de 25 % imposé par le MEQ sur les revenus de la hausse des droits de scolarité qu'il a autorisée en 1992; cette somme sert à financer le programme des prêts et bourses du MEQ. Se référant aux allocations budgétaires par fonction, M. Jean McNeil souligne que les pourcentages d'augmentation des diverses fonctions varient, mais tous sont positifs. L'enseignement, la recherche et les services qui y sont reliés continuent d'avoir le plus important pourcentage d'augmentation (10 et 24 %) pour un total de 24,4 M\$, soit les trois-quarts de l'augmentation, pourcentage qui découle des priorités de développement et des besoins créés par la croissance des effectifs étudiants. Le budget alloué à la gestion des immeubles (13 % de plus que l'an dernier) tient compte à la fois du fait que les coûts d'énergie ont été anormalement faibles cette année ainsi que des besoins croissants d'entretien et de réparation. Les montants alloués aux bourses augmentent de 1 M\$ pour atteindre 5,2 M\$, soit 60 % de plus qu'en 2000-2001 et près du triple de ceux de 1998-1999.

Relativement aux allocations budgétaires par poste de dépenses, M. Jean McNeil souligne en particulier que 13,9 M\$ (44 %) vont aux postes PER et PNER en fonction des priorités du réinvestissement, 4,6 M\$ (15%) sont alloués aux postes PETP et aux auxiliaires d'enseignement en réponse aux besoins créés par la croissance des effectifs étudiants et 8,9 M\$ (28 %) vont aux avantages sociaux (accroissement des dépenses salariales, hausse graduelle de la cotisation de l'Université au RRUM), soit 20 M\$ de plus depuis 2000-2001. M. Jean McNeil indique qu'en comparant les projets de réinvestissement d'avril 2002 et de novembre 2000 (projet initial), on constate une réaffectation des produits du réinvestissement. Il s'agit de répondre d'une part aux besoins de personnel engendrés par la croissance des effectifs étudiants et celle des activités de recherche (plus de 4 M\$) et d'autre part, aux besoins d'investissement (plus de 3 M\$). En effet, le succès de Relance dépasse les prévisions initiales de plus de 1 000 eetc et requiert des personnels PETP et PNER additionnels; par ailleurs, le contexte attendu de non croissance des revenus exige de créer dès maintenant des disponibilités

pour fins d'investissements non seulement pour l'année 2002-2003, mais surtout pour les années à venir (projet PIGE, espaces). En contrepartie, il est prévu de réduire la contribution du réinvestissement aux bourses d'études, aux bibliothèques et au soutien à la recherche et de les financer avec d'autres sources de revenus.

M. Yves Lépine signale que le rapport du Comité fait état, pour l'année 2000-2001 d'un déficit de 655 000 \$ alors que les états financiers réfèrent plutôt à un déficit de 1,9 M\$. Il s'interroge sur cet écart.

M. André Racette souligne que les commentaires et faits saillants réfèrent également à un déficit de 655 000 \$; la présentation aux états financiers est cependant différente et s'explique par deux postes exceptionnels soit le programme de départ à la retraite (927 000 \$) et la fermeture du département de géologie (350 000 \$). M. Jean McNeil souligne que dans le compte de gestion, l'on retrouve un poste exceptionnel, soit la contribution au Plan de relance au fonds de dotation. Si on enlève cette dépense du 655 000 \$ on arrive à un surplus. Il s'agit en fait d'une gestion inter-fonds.

M. Yves Lépine souligne que dans le budget (2<sup>e</sup> page de l'annexe 1) on fait état du budget et des projections pour les trois prochaines années. Il s'informe si ces données tiennent compte des contributions au RRUM et demande où l'on retrouve le fonds qui devait être constitué à même le congé de cotisations.

M. Michel Trahan souligne que la ligne « reprise des cotisations au RRUM » réfère aux contributions au RRUM. Lorsque le fonds de relance a été constitué, la moitié des sommes allaient pour la relance et l'autre moitié permettait, sur dix ans, de créer un fonds de 20 M\$. Cet objectif sera atteint.

En réponse à une question de M. Nicolas Fournier portant sur les coûts de système, M. Jean McNeil indique que dans les projections l'on a fait l'hypothèse que la subvention et les coûts de système s'équilibreront. M. Nicolas Fournier souligne que des négociations ont cours pour augmenter les cotisations des écoles affiliées aux SAE; il comprend que ces réajustements n'ont pas été intégrés dans les revenus. M. Jean McNeil confirme que ces réajustements ne se retrouvent pas au budget car ils n'ont pas encore fait l'objet d'un accord. M. Michel Trahan ajoute que le scénario d'augmentation des revenus de l'an dernier ne s'étant pas réalisé, il est prévu que si tel était encore le cas cette année, le budget devra être équilibré.

M. Roger B. Richard souligne que 56 % des dépenses en salaire va pour le personnel enseignant et 44 % pour le personnel non enseignant. Il demande si ce ratio se compare avec celui qui prévaut dans les autres universités.

M. François Duchesneau répond par l'affirmative, mais souligne que toutes les études à cet égard sont complexes car, pour assurer des comparaisons, il y a lieu d'utiliser des équivalences de postes.

AU-435-11

GROUPE DE SUIVI DE L'ÉVALUATION DE  
L'ENSEIGNEMENT : Rapport

AU-435-11

La vice-rectrice au premier cycle et à l'enseignement continu est invitée à faire rapport.

Mme Claire McNicoll souligne que les annexes du document font état des recommandations de l'Assemblée, du calendrier des opérations de relance des questionnaires d'évaluation de la prestation de cours par les étudiants. Les membres ont également en main le projet d'affiche incitant les étudiants à participer à l'évaluation des prestations d'enseignement-cours. Cette affiche, qui a reçu l'approbation des intéressés, se retrouvera dans toutes les salles de cours. Mme Claire McNicoll fait état des activités réalisées. En matière réglementaire (recommandation 2), la Commission des études a modifié l'article 7 du règlement-cadre pour prévoir que les évaluations doivent être obligatoires pour toutes les prestations d'enseignement-cours quel que soit le statut des

personnes qui les dispensent. Chacun des conseils de faculté doit approuver cette modification adoptée par la Commission des études. Le processus est en marche depuis le début de l'automne et, à ce jour, seules trois unités n'ont pas encore adopté ce règlement. Comme la référence « ou à leur représentant » (5<sup>e</sup> ligne en italique) peut porter à confusion, elle sera précisée. La Faculté des études supérieures ajoutera une disposition à son règlement pédagogique pour établir la nécessité d'évaluer adéquatement les activités d'enseignement et d'encadrement aux études supérieures.

Mme Claire McNicoll rappelle que l'une des recommandations visait à trouver des conditions pour que les étudiants puissent évaluer toutes les formes d'enseignement y compris celles à petits effectifs (séminaires, stages, encadrement). Une expérimentation pilote est en cours pour l'évaluation d'activités comptant aussi peu que dix heures d'enseignement. Des discussions sont également en cours pour mettre en place un mécanisme visant à préserver l'anonymat. En matière de modification du vocabulaire, tous les documents ont été modifiés pour intégrer le nouveau vocabulaire et référer notamment à l'évaluation de la prestation d'enseignement-cours. Relativement aux activités en cours, la vice-rectrice indique que le vice-rectorat et la responsable des évaluations à la DRH travaillent à un projet de format de rapport bisannuel à proposer aux unités et sur les moyens de les aider à traiter l'information résultant des évaluations. À compter de juin 2002, les résultats aux questionnaires pourront être présentés en fonction des différentes dimensions évaluées et comporter une moyenne des résultats pour chacune d'elles. Le CEFES a poursuivi ses offres de perfectionnement pédagogique aux professeurs et aux chargés de cours. 900 inscriptions ont été enregistrées à l'automne et à l'hiver.

Relativement aux activités à initier, Mme Claire McNicoll signale que la nécessité de mettre en place un guide d'évaluation a été annoncée et ce, pour permettre à tous et chacun de bien saisir les différentes formes d'évaluation qui prévalent. Une des recommandations proposait que les unités invitent les professeurs à constituer leur portfolio d'enseignement comme une pièce essentielle à la présentation de leur dossier d'évaluation. La réflexion menée par le Comité du statut du corps professoral à ce sujet pourra aider à la réalisation de cette recommandation qui porte sur une matière relevant de dispositions de la convention collective. Enfin, les travaux proposés à la recommandation 23 (politique de l'enseignement et de l'apprentissage) seront entrepris à l'automne prochain. Il y a cependant lieu de noter que depuis l'automne dernier, le protocole d'évaluation des unités d'enseignement et de recherche a été révisé afin de mieux prendre en compte l'évaluation des programmes.

M. Louis Maheu observe que les recommandations du groupe du suivi visaient l'évaluation des prestations d'enseignement ainsi que des prestations d'encadrement des maîtrises et des thèses. Le sondage effectué auprès des unités pour connaître les outils qu'elles utilisaient à ces fins, a révélé que peu d'unités pratiquaient l'évaluation. La réflexion qui a alors été menée, en prenant notamment avis des étudiants, a permis de dégager trois éléments. La Faculté demandera aux unités de lui faire connaître d'ici le mois de décembre prochain leurs précisions et leurs choix quant à l'évaluation de l'enseignement et de l'encadrement et ce, afin d'être en mesure de les doter des outils appropriés. De plus, la faculté va mettre en circulation un questionnaire de sortie de programmes (diplômés, abandons) visant les étudiants qui ont terminé leurs études. Enfin, la faculté modifiera son règlement pédagogique pour prévoir que les prestations d'enseignement et d'encadrement doivent être évaluées.

En réponse à une question de M. Pierre Fournier qui comprend que trois unités n'ont pas encore adopté la nouvelle réglementation, Mme Claire McNicoll signale que les conseils de faculté entendent le faire lors de leur réunion du mois de mai.

M. André Desrosiers, se référant aux recommandations 8 et 23, souligne que dans le processus d'évaluation des programmes, l'on fait appel à la collaboration des professeurs et des étudiants. Il se surprend qu'on ne recoure pas à l'expertise des professionnels des milieux concernés.

Mme Claire McNicoll souligne que le guide fait état de cette invitation à faire appel à des professionnels. Le secrétaire général ajoute que le Comité des études peut comprendre des représentants des diplômés.

Aucune autre question n'étant soulevée, le président des délibérations signale que la proposition afférente au dernier point de l'ordre du jour n'est pas encore disponible. M. Jean McNeil souligne que cette proposition sera transmise lors de la prochaine séance.

Le président des délibérations informe les membres de la nomination du recteur à titre de Grand montréalais. L'Assemblée applaudit alors à cette annonce.

AU-435-12

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-435-12

La séance est levée à 14 heures 30.

Adopté le 27 mai 2002, délibération AU-436-2

Le président,

Le secrétaire,

Robert Lacroix

Michel Lespérance